

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 3 mai 2021 à 20h00 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Alain CLÉMENT,	conseiller;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Francine TREMBLAY,	conseillère;

Était absent :

Serge CHABOT,	conseiller;
---------------	-------------

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménéard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD	inspecteur municipal adjoint
Gilles TÉTREAULT	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

120-05-2021 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point 9.3 « Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire ».

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

121-05-2021 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

122-05-2021 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	23 895,20 \$	C2100149 à C2100167
	10 892,38 \$	L2100014 à L2100035
	941,78 \$	V3103210
Comptes à payer	9 114,96 \$	C2100168 à C2100177
	8 464,76 \$	L2100036 à L2100039
Salaires payés	14 680,01\$	D2100105 à D2100140

Adoptée à l'unanimité

123-05-2021 **2.4 Modification à la résolution no 162-09-06- concernant l'affichage des avis publics**

Attendu que la résolution no 162-09-06 a été adoptée le 5 septembre 2006 afin de désigner les deux endroits publics sur le territoire de la municipalité où les avis publics doivent être affichés, tel que stipulé à l'article 431 du *Code Municipal du Québec*;

Attendu que ladite résolution désignait le bureau municipal et la Caisse Populaire de Sainte-Christine;

Attendu que les deux emplacements demeurent, mais ont changé de vocation;

Attendu qu' il y a lieu d'apporter une mise à jour de la désignation;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le centre communautaire sis au 629, rue des Loisirs ainsi que l'hôtel de ville, sis au 646, 1^{er} Rang O soient les deux endroits fixés par le conseil municipal pour la publication des avis publics donnés sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

124-05-2021 **2.5 Adoption des états financiers**

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière devant le conseil municipal;

Attendu qu' un avis public a été donné le 24 mars 2021 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la séance du 6 avril 2021 à 19h30, et ce, conformément au 2^e alinéa de l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

Attendu qu' un avis public modifié a été donné le 22 avril 2021 à l'effet que les rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 accompagné du rapport du vérificateur externe.

Que le rapport financier soit rendu disponible sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2.6 Nomination des vérificateurs financiers externes 2021

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

125-05-2021 **2.7 Adoption du nouveau logo de la Municipalité**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 005-01-2021 le 11 janvier dernier mandatant Sercost pour la création d'un nouveau logo pour la municipalité;

Attendu que de nombreuses propositions ont été soumises aux élus municipaux dont les deux derniers choix ont été présentés le 9 avril dernier;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne le choix no 1 en tant que nouveau logo pour la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

126-05-2021 **2.8 Modification à la résolution no 080-04-2021 – Personnes responsables G-100.1**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 080-04-2021 le 6 avril 2021 concernant la nomination des personnes responsables de l'application du règlement G-100.1;

Attendu que Mme Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiments a été nommée à titre de personne responsable de l'application du Règlement G-100.1;

Attendu que la MRC d'Acton a informé la directrice générale que l'application du Règlement G-100.1 ne fait pas partie de l'entente de service régional d'inspection en bâtiments;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal modifie la résolution no 080-04-2021 adoptée le 6 avril 2021 afin de retirer le nom de Mme Jennifer Bradley à titre de personne responsable de l'application du Règlement G-100.1.

Adoptée à l'unanimité

2.9 Charte municipale pour la protection de l'enfant

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

127-05-2021 **2.10 Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2021**

Attendu que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Attendu que l'Association canadienne pour la santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Attendu que les campagnes de promotion de la santé mentale visant à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Attendu que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Attendu que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Attendu qu'il est d'intérêt générale que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

128-05-2021 **2.11 Vacances 2021 des employés municipaux**

Attendu que la direction générale a validé avec les employés leurs semaines de vacances souhaitées;

Attendu que les employés ont tous les semaines de la construction comme vacances souhaitées;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Tremblay,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que l'hôtel de ville soit fermé pour les semaines de la construction du 18 au 31 juillet 2021 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

129-05-2021 **2.12 Affectation surplus dépenses puits et toiture de l'hôtel de ville**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 062-03-2021 adoptée le 1^{er} mars 2021 concernant la retenue d'un puisatier pour l'hôtel de ville et la résolution no 085-04-2021 adoptée le 6 avril 2021 concernant l'octroi du contrat pour la rénovation de l'hôtel de ville;

Attendu que la directrice générale avait mentionné que ces deux éléments étaient prévus aux prévisions budgétaires;

Attendu que ces deux éléments avaient été retirés du budget par les élus municipaux afin que la Municipalité puisse adopter un règlement d'emprunt pour ces travaux;

Attendu qu'un règlement d'emprunt aurait dû être adopté à l'automne dernier afin que les travaux puissent être réalisés cet été;

Attendu qu'une somme avait été toutefois prévue en tant que remboursement du règlement d'emprunt pour les travaux de l'hôtel de ville et que le surplus accumulé non affecté de la Municipalité peut facilement absorber ces dépenses;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine finance les travaux de l'hôtel de ville, soit le forage du puits et la rénovation de la toiture, à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

130-05-2021 **2.13 Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

131-05-2021 **2.14 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 14 décembre 2020, la résolution no 249-12-2020 approuvant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

Attendu que ce calendrier ne tenait pas compte du fait que dimanche, le 7 novembre 2021, est la date fixée pour le scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec et des impacts de la tenue d'un tel scrutin sur la possibilité de tenir des séances;

Attendu que l'article 314.2 de la *Loi sur les Élections et Référendum Municipaux (LERM)* prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16h30 le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, soit le 8 octobre 2021, 16h30 pour les élections municipales 2021, le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger, sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

Attendu que cet empêchement de siéger prend fin au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment (art. 314.2, al. 1 *LERM*);

Attendu que bien qu'il soit possible que la séance initialement prévue le 1^{er} novembre 2021 puisse se tenir si une majorité d'élus à un poste de conseiller l'a alors été par acclamation, mais qu'il serait plus prudent de déplacer la séance de novembre;

Attendu qu'il y a également lieu de modifier la date pour la séance du mois d'août 2021 dû aux vacances estivales;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal déplace la séance ordinaire prévue le lundi 1^{er} novembre 2021 à 19h30 au lundi 15 novembre 2021 à 19h30.

Que le conseil municipal déplace la séance ordinaire prévue le lundi 2 août 2021 à 20h00 au lundi 16 août 2021 à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

132-05-2021 **2.15 Appui à la Municipalité de Béthanie – Entretien hivernal 2020-2021 sur le chemin de Béthanie**

Attendu que la Municipalité de Béthanie a adopté la résolution no 038-04-2020 appuyant la Municipalité de Sainte-Christine, au mois d'avril 2020, concernant le mauvais entretien du chemin de Béthanie en période hivernale;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a confirmé qu'il y aurait des correctifs apportés tant au niveau de l'entretien que sur la performance de l'entrepreneur en déneigement;

Attendu que la Municipalité de Béthanie a constaté une nette amélioration de l'entretien du chemin de Béthanie au cours de la période hivernale 2020-2021;

Attendu que les membres du conseil municipal de Béthanie a tenu à souligner le très bon travail effectué par l'entreprise Michaudville tout au cours de la période hivernale 2020-2021 et de l'amélioration du niveau d'entretien du chemin de Béthanie sur toute sa longueur;

Attendu que le conseil municipal de Béthanie remercie les responsables de l'entretien des chemins du MTQ pour l'écoute et la recherche de solutions afin de maintenir leur chemin sécuritaire en toute saison;

Attendu que la Municipalité de Béthanie a transmis la résolution aux municipalités concernées, dont la Municipalité de Sainte-Christine ainsi qu'au ministre des Transports M. François Bonardel et le député du comté de Johnson et ministre M. André Lamontagne;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Ste-Christine appuie la résolution no 053-04-2021 de la Municipalité de Béthanie.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Béthanie, au ministre des Transport M. François Bonnardel ainsi qu'au député du comté de Johnson et ministre M. André Lamontagne.

Adoptée à l'unanimité

133-05-2021 **2.16 Soutien au Recensement 2021**

Attendu que le Recensement 2021 arrive à grands pas et que les données de celui-ci sont essentielles pour les décideurs et les Canadiens d'un océan à l'autre;

Attendu que la collecte des données du recensement commencera le 3 mai 2021 et que Statistique Canada a adapté le processus de collecte pour s'assurer que tous les Canadiens et ses employés restent en sécurité tout en participant à cet exercice national essentiel;

Attendu que notre municipalité veut exprimer son soutien au recensement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine soutient le Recensement 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

134-05-2021 **Achat d'une radio – Service de premiers répondants**

Attendu que les radios actuellement utilisées par le service des incendies ne sont pas fonctionnelles avec le système d'appel d'urgence pour le service des premiers répondants;

Attendu qu'il y a lieu de voir à l'acquisition d'une radio pour s'assurer de communiquer avec la centrale d'urgence pour les appels du service des premiers répondants;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le directeur du service des incendies et responsable du service des premiers répondants à effectuer l'achat d'une radio pour le service des premiers répondants pour un montant d'environ 800 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

M. Gilles Tétreault, inspecteur municipal, fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

135-05-2021 **4.2 Décrochement de talus – Fernand Laplante**

Attendu que M. Fernand Laplante a informé la Municipalité à l'effet qu'un décrochement de talus a eu lieu sur le cours d'eau situé sur sa propriété portant le numéro de lot 1 825 324;

Attendu que Ledit cours d'eau a fait l'objet de travaux dans le passé, mais que la garantie de ceux-ci a pris fin en avril 2019;

Attendu que M. Laplante avait demandé à l'ingénieur d'effectuer de l'empierrement à l'emplacement où le décrochement de talus a eu lieu, mais que l'ingénieur n'avait pas jugé nécessaire l'empierrement à cet endroit;

Attendu que la Municipalité a déjà en sa possession la pierre nécessaire à la correction du décrochement de talus et qu'un entrepreneur sera déjà sur place pour d'autres travaux;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte, vu les circonstances, à effectuer à ses frais les travaux de correction du décrochement de talus chez M. Fernand Laplante.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Entretien du 8^e Rang (Fonds des carrières et sablières)

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

136-05-2021 **4.4 Demande au Ministère des Transports – Réfection du chemin de Béthel**

Attendu que le conseil municipal juge que l'asphalte du chemin de Béthel est dans un piètre état;

Attendu que la réfection complète dudit chemin n'a pas été effectuée depuis de nombreuses années;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réfection complète du chemin de Béthel.

Adoptée à l'unanimité

137-05-2021 **4.5 Modification de la résolution no 102-04-2021**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 102-04-2021 concernant le nivelage des chemins municipaux;

Attendu qu'il y été mentionné que la proposition était au nom d'Excavation Alex Gagné, mais qu'il s'agissait d'Excavation L.G. Inc.;

Attendu que dans ladite résolution il est indiqué « Excavation Alex Gagné », mais qu'il s'agit d'une erreur;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal modifie le nom « Excavation Alex Gagné », par « Excavation L.G. Inc. ».

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intercommunale d'Acton et des Maskoutains

M. Gilbert Grenier, élu représentant à la Régie Intercommunale d'Acton et des Maskoutains, fait un compte rendu des dossiers en cours.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du comité MADA

Mme Francine Tremblay, élue responsable du dossier MADA, fait un compte rendu de l'évolution de la nouvelle démarche MADA.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

138-05-2021 7.1 Adoption du projet de règlement no 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement sur les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

Attendu qu' un comité consultatif d'urbanisme a été préalablement constitué conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 3 mai 1993 le règlement no 179 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

Attendu que le Conseil désire remplacer ledit règlement par un nouveau plus actuel;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par Mme Francine Tremblay lors d'une séance du conseil tenu le 6 avril 2021;

Attendu que Mme Francine Tremblay a déposé le projet dudit règlement;

Attendu que le deuxième paragraphe de l'article 3 « zones visées » à l'effet qu'aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique a été remplacé suivant l'adoption du Projet de loi 67 « *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* »;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement no 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Que, conformément au décret gouvernemental, la consultation publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une

consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître aux endroits prévus par la loi.

Adoptée à l'unanimité

139-05-2021 **7.2 Adoption du règlement no 344-2021 remplaçant le règlement no 178 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Sainte-Christine**

Attendu qu' en vertu des articles 146 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 15 mars 1993 le règlement no 178 intitulé « Règlement no 178 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Sainte-Christine »;

Attendu que le Conseil désire remplacer ledit règlement par un nouveau plus actuel;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Simon Dufault lors d'une séance du conseil tenu le 6 avril 2021;

Attendu que M. Simon Dufault a déposé le projet dudit règlement;

Attendu qu' une modification a été apportée entre la version projet et la version finale du présent règlement concernant la composition du comité consultatif d'urbanisme afin de remplacer « le directeur général et secrétaire-trésorier » par « le maire »;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé « Règlement no 344-2021 remplaçant le règlement no 178 constituant le comité consultatif d'urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité

140-05-2021 **7.3 Adoption de la politique des dossiers d'infraction**

Attendu que la municipalité dispose de règlements d'urbanisme en vue de contrôler les usages, les constructions, les ouvrages, les travaux et les opérations cadastrales sur son territoire;

Attendu que l'application de ces règlements est confiée à l'inspecteur en bâtiment qui doit voir à son respect;

Attendu que ces règlements prévoient des sanctions et des recours possibles en cas d'infraction aux normes de contrôle qu'ils contiennent et aux modalités reliées à leur application;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a délégué ses compétences au service d'inspection en bâtiment de la MRC d'Acton et qu'elle est tenue de collaborer à la réalisation de l'objet de l'entente intervenue entre les deux parties;

Attendu que Chacune municipalité qui adhère à l'entente avec la MRC d'Acton demeure responsable d'engager les poursuites qu'elle juge utiles et répond des actions qui peuvent lui être intentées concernant l'application des règlements;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place une politique sur le traitement des dossiers d'infraction aux règlements municipaux d'urbanisme et autres lois et règlements relevant de l'inspecteur en bâtiment;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la politique sur le traitement des dossiers d'infraction aux règlements municipaux d'urbanisme et autres lois et règlements relevant de l'inspecteur en bâtiment soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

141-05-2021 7.4 « **Plan de match** » – **vérification des installations septiques**

Attendu qu' un « plan de match » a été élaboré par le département de l'urbanisme et la direction générale pour la vérification des installations septiques sur tout le territoire de Sainte-Christine;

Attendu que ledit « plan de match » a été présenté au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Le conseil municipal accepte le « plan de match » pour la vérification des installations septiques tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

142-05-2021 7.5 **Dossier des roulottes**

Attendu qu' un inventaire des roulottes a été effectué sur le territoire;

Attendu que le conseil municipal a prévu, dans son règlement no 340-2020 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021, une tarification pour les roulottes, excluant les services municipaux;

Attendu que le conseil municipal veut exercer une certaine tolérance quant aux roulottes, mais ceci de façon conditionnelle;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal statue que la tolérance sera exercée de la façon suivante :

- Une (1) seule roulotte par terrain vacant sera tolérée de façon saisonnière;
- La roulotte devra être munie de roues afin de faciliter son déplacement;
- Le propriétaire devra acquitter son droit dans les trente (30) jours suivant l'envoi du formulaire à cet effet;
- Le propriétaire devra s'assurer de vidanger ses usées dans un lieu prévu à cet effet (site de vidange pour véhicules récréatifs) ou d'effectuer la location d'une toilette chimique pour la saison;
- Aucune installation permanente ne sera tolérée (patio, remise, pavillon de jardin, pergola, etc.);
- Advenant que la personne ne respecte pas l'une des conditions énumérées ci-dessus, la tolérance lui sera retirée et la Municipalité lui exigera le retrait

immédiat de toute roulotte présente sur sa propriété et le tout, conformément au règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs

Aucun compte rendu n'est effectué.

8.2 Compte rendu du soccer mineur de Sainte-Christine

M. Simon Dufault, fait un compte rendu des activités du soccer mineur de Sainte-Christine.

143-05-2021 **8.3 Contribution - Mardis Chauds sur la route**

Attendu que M. Alain Clément a assisté à la rencontre concernant les Mardis Chauds sur la route;

Attendu qu' un calendrier de spectacles pour la saison estivale de juillet à août sera proposé aux municipalités de la MRC d'Acto qui ont un intérêt à animer leur milieu et à faire partie du projet-pilote;

Attendu que les spectacles sont offerts clé en main;

Attendu que les seuls éléments à garantir sont l'accès à l'électricité, l'accès au site à compter de 15 heures le jour même du spectacle et l'accès à un lieu intérieur à proximité en cas de mauvais temps et que cette dernière partie appartiendra au Marché d'Ici;

Attendu qu' une demande sera faite au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) puisqu'il s'agit d'un projet-pilote;

Attendu qu' une série de quatre (4) spectacles aurait lieu à Sainte-Christine, au coût d'environ 250 \$ par spectacle;

Attendu que certains organismes de la municipalité souhaitent contribuer à ce projet :

Bibliothèque de Ste-Christine : 200 \$

Loisirs de Sainte-Christine : 250 \$

Marché d'Ici : 250 \$

Attendu qu' une somme de 300 \$ reste à déboursier et qu'une réponse de la municipalité était attendue pour le 14 avril dernier;

Attendu que la directrice générale a vérifié avec les élus leur intérêt à ce projet et que la majorité a répondu dans l'affirmative;

Attendu qu' il y a lieu d'entériner cette décision en réunion du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Tremblay,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine contribue un montant de 300 \$ dans le cadre des Mardis Chauds sur la route.

Adoptée à l'unanimité

144-05-2021 **8.4 Demande de contribution – Soccer mineur de Sainte-Christine**

Le conseiller municipal, M. Simon Dufault déclare être en possible conflit avec le présent point et souhaite se retirer des discussions et du vote puisqu'il est le responsable du soccer mineur de Sainte-Christine.

Attendu que le responsable du Soccer mineur de Sainte-Christine, M. Simon Dufault, a effectué la demande de contribution de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité avait prévu une somme de 3 000 \$ en tant que contribution au Soccer mineur de Sainte-Christine dans ses prévisions budgétaires 2021;

Attendu qu'un montant supplémentaire a été demandé vu les coûts supplémentaires;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie un montant de 4 000 \$ en tant que contribution 2021 au Soccer mineur de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Aménagement de la patinoire

M. Alain Clément fait un compte rendu de l'aménagement qui sera effectué dans la patinoire.

145-05-2021 **8.6 Aide au Comité des loisirs – frais comptables**

Attendu que le Comité des loisirs de Sainte-Christine a adopté une résolution demandant à la Municipalité de payer tous les retards pour une somme approximative de 2000 \$, ainsi que d'assumer les frais comptables requis pour la mise à jour des états financiers et de tous les formulaires gouvernementaux;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de ladite résolution;

Attendu que le conseil municipal est conscient que le Comité des Loisirs a investi de nombreuses heures pour mettre la situation à jour et qu'il en est très reconnaissant;

Attendu que l'acquittement des différentes factures (DAS), des frais relatifs au montage des états financiers et de tous les formulaires gouvernementaux, les Loisirs de Sainte-Christine se fait normalement à même les soldes disponibles à leur compte bancaire;

Attendu que le conseil municipal a contribué financièrement à l'année 2021 à la hauteur de 6 000 \$, ce qui ajoute au solde déjà disponible au compte bancaire des Loisirs de Sainte-Christine;

Attendu que la Municipalité contribue également aux infrastructures des Loisirs, dont entre autres, l'aménagement du terrain de volley-ball et des poteaux de celui-ci;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à la majorité des conseillers présents

M. Alain Clément mentionne sa dissidence.

Que conseil municipal refuse, pour toutes les raisons énumérées précédemment, la demande du comité des Loisirs de Sainte-Christine concernant le remboursement des différents frais comptables.

Que le conseil municipal discutera de l'apport du soutien de la Municipalité lors d'une prochaine rencontre.

Adoptée à la majorité

9. CORRESPONDANCE

9.1 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une lettre du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en suivi à la résolution adoptée concernant la gestion de la chasse au cerf de Virginie.

146-05-2021 9.2 Coopérative de Santé de la MRC d'Acton – Demande de partenariat

Attendu que la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton n'a pas fait sa démarche de recherche de commandite en 2020 afin d'être solidaire aux entreprises du territoire durement touché par la pandémie;

Attendu que la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton n'a d'autre choix que de reprendre sa sollicitation suite à une année déficitaire;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 500 \$ à titre de commandite à la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

147-05-2021 9.3 Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire – Pannes électriques

Attendu que la région d'Acton subit des pannes électriques à répétition, dont Acton Vale sur la route 116, Sainte-Christine sur la 116, 1^{er} Rang Est et Ouest, et la route du Village ainsi qu'à Durham Sud sur la 116 et le 12^e Rang;

Attendu qu' en 2020, c'est plus de 20 pannes de courant, même de quelques secondes et cela affecte les divers équipements agricoles;

Attendu que depuis le 1^{er} janvier 2021, les pannes sont survenues au moins à 8 reprises;

Attendu qu' à chaque panne d'électricité ou de variation de courant, les producteurs doivent prendre le temps de procéder à l'installation des génératrices et enfin ils doivent s'assurer du bon fonctionnement de celles-ci, ce qui implique des dépenses onéreuses;

Attendu que les variations d'électricité causent des impacts sur les appareils électroniques en endommageant, entre autres, les systèmes de contrôle de température et les cartes électroniques des génératrices stationnaires, etc.;

Attendu que le haut risque de perte des produits transformés alimentaires si la panne arrivait en pleine production de transformation des aliments;

Attendu qu' Hydro Québec a fait plusieurs émondages près des lignes, dont le long de la route 116 pendant l'été 2020 ainsi que sur plusieurs routes de la Municipalité de Sainte-Christine, mais les pannes électriques surviennent encore, et ce, même avec une température très clémente, peu d'épisodes de fort vent;

Attendu que la ligne électrique du 1^{er} Rang Ouest jusqu'à route 139 à Sainte-Christine date de plusieurs années et qu'elle n'a jamais été remplacée, ce qui pourrait également causer les variations de courant;

Attendu que le Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire demande la collaboration des municipalités de la MRC d'Acton pour documenter la situation problématique des pannes électriques récurrentes;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine appuie le Syndicat de l'UPA de la Rivière noire dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est apporté à ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit-être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

148-05-2021 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 10h27.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire